

## Informations précontractuelles

Technoperformance est une EI créée le 24/01/2017 inscrite à la chambre des métiers de St Pierre, elle propose un service de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques (APE 9511Z).

Technoperformance propose également la vente et installation de matériel informatique, l'entreprise est inscrite au registre du commerce de Saint-Pierre de la Réunion (97410) avec le numéro de SIRET 827 821 711 00039.

L'entreprise est représentée par Mr Ludovic Canonne, diplômé en informatique et réseaux à l'université René Descartes à Paris (75016).

Le siège de l'entreprise est situé au 169 allée des bois noirs, 97432 St Pierre de la Réunion.

## Conditions Générales de Réparation

### Article 1 – Tarifs

1.1 Toute intervention sur votre matériel entraîne des frais forfaitaires de diagnostic facturés 20€

### Article 2 – Déclaration

2.1 Vous déclarez que votre matériel ne contient pas de fichiers ou données de nature illégale.

2.2 **Vous savez que si vous ne réclamez pas votre matériel dans un délai de 2 mois suivant sa date de dépôt, TechnoPerformance considèrera que votre matériel est abandonné et pourra procéder à sa destruction sans mise en demeure.**

2.3 Le client doit vérifier la présence de ses données sur son ordinateur ou support lors de la restitution, aucune réclamation ne pourra être exigée ultérieurement.

### Article 3 – Garanties

3.1 **Suite à une réparation le matériel est intégralement testé, lors de la restitution le client a la possibilité de tester son matériel également, en l'absence de réserves émises à ce même moment la responsabilité de Technoperformance ne pourra être engagée par la suite si un dysfonctionnement fait son apparition.**

3.2 Sauf mention contraire la main d'œuvre sur les réparations est garantie 3 mois (voir CGV pour les pièces).

3.3 **Si certaines fonctionnalités n'ont pu être testées lors du dépôt, la responsabilité de Technoperformance ne pourra être mise en cause si ces mêmes fonctionnalités présentent un défaut lors de la restitution.**

3.4 Tous devis ou proposition de réparation sera sous réserve d'autres pièces défectueuse ou défaut qui n'a pu être constaté lors du dépôt.

3.5 Toute ouverture, modification physique, dégradation du produit après sa réparation annule sa garantie immédiatement.

3.6 **Sauf mention contraire, toutes les pièces utilisées pour la réparation sont neuves ou proche du neuf (reconditionnement).**

### Article 4 – Limites de responsabilités

4.1 **La perte de données pendant une intervention étant possible il relève de la responsabilité du client d'effectuer une copie de sauvegarde de l'intégralité des données et logiciels stockés sur son matériel. TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de la perte ou endommagement de vos données et logiciels, ni de l'impossibilité dès les utiliser.**

4.2 Si le client n'a pas pu effectuer ses sauvegardes TechnoPerformance pourra s'en charger à sa place moyennant un forfait à définir, TechnoPerformance ne pourra être tenu responsable de l'absence de certaines données ou logiciels dans le contenu de la sauvegarde.

## Conditions Générales de Vente

### Article 1 – Délais

1.1 Lorsque des pièces sont indiquées « en cours d'approvisionnement » TechnoPerformance ne peut être tenu responsable des éventuels retards de livraison.

1.2 TechnoPerformance ne peut se substituer à la garantie constructeur et être tenu responsable du délai d'intervention de celui-ci.

1.3 TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de la perte de chiffre d'affaire d'un client si une réparation dure plus longtemps que prévu.

### Article 2 – Garanties

2.1 Hors mentions spéciales, le matériel vendu par TechnoPerformance bénéficie d'une garantie commerciale de 1 an (hors batteries et claviers 6 mois).

2.2 Les articles encore sous garantie pourront être envoyés pour réparation chez un prestataire de services externe via un transporteur ordinaire, si les pièces ont été commandées spécialement hors de la Réunion des frais de retour peuvent être facturés au client (notamment pour les transporteurs express).

2.3 Il est recommandé, avant de laisser votre appareil, d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu, puis de l'effacer.

2.4 **Les Photocopies de facture doivent obligatoirement accompagner les articles en retour SAV.**

2.5 **Toute ouverture, modification physique ou dégradation physique sur un produit vendu annule sa garantie immédiatement.**

2.6 Pour tous SAV le matériel sous garantie sera déposé à l'atelier après prise de rendez-vous auprès de [technique@technoperformance.re](mailto:technique@technoperformance.re)

2.7 Dans certain cas (indisponibilité des pièces...) TechnoPerformance peut procéder au remboursement d'un produit au lieu de remplacement/réparation.

### Article 3 – Limites de responsabilités

3.1 **TechnoPerformance ne peut être tenu responsable de dégâts habituellement couverts par les assurances (incendie, inondation, vol...) ou causés par l'oxydation (toute trace d'oxydation extérieure ou intérieure annule la garantie du produit).**

3.2 Suite à l'installation d'une solution de sauvegarde (ex: serveur NAS) le client reste seul responsable de la sécurité de ses données. TechnoPerformance ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise utilisation, d'une avarie matérielle ou d'une attaque pirate informatique entraînant une perte de données.

### Article 4 – Clause de réserve de propriété

TechnoPerformance reste propriétaire des marchandises vendues tant que l'acquéreur ne lui a pas entièrement réglé le prix prévu mentionné sur la facture. Il en résulte qu'en cas de non-paiement, le vendeur pourra exiger à tout moment la restitution desdites marchandises. D'autre part, si ces marchandises sont détériorées, perdues ou volées, l'acheteur sera entièrement responsable des conséquences de ce sinistre. Il est tenu de souscrire une assurance qui garantira le paiement de l'indemnité directement au vendeur.

## Réclamations et litiges

5.1 Toute réclamation pour non-conformité d'un produit ou service vendu par TechnoPerformance devra être adressée par courrier recommandé adressé au siège dans un délai de 72H suivant la facturation.

5.2 Cet établissement a désigné la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation par la signature d'une convention enregistrée sous le numéro CS000486/1910. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande par écrit, mail ou sur internet :

Madame Eliane SIMON, médiateur Sas Médiation Solution  
222 chemin de la bergerie  
01800 Saint Jean de Niost  
Tel. 04 82 53 93 06

[contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

Formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site  
<https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

5.3 Dans les autres cas Le tribunal de Saint-Pierre (97410) sera le seul compétent en cas de litige quel qu'il soit.